

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_2041_CC**TRAVAUX : MODIFICATION BRANCHEMENT
ENEDIS****LE 26 MAI 2023****27 RUE DES CHATAIGNERS****SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE****DE QUERQUEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du
12 octobre 2022 portant sur les délégations de
fonction et de signature attribuées aux adjoints au
Maire, aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués, complété par l'arrêté
n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la sté Bouygues pour le compte
de Enedis en date du 24 avril 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ**LE 26 MAI 2023****ARTICLE 1^{er} – RUE DES CHATAIGNERS****La rue sera barrée, au droit des n° 54 à 56, le temps des travaux.**

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.
Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et réservé aux véhicules appartenant à la sté Bouygues, au droit des n° 24, 54 et 56, le temps des travaux.**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté Bouygues (ZA d'Armanville 50700 Valognes), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

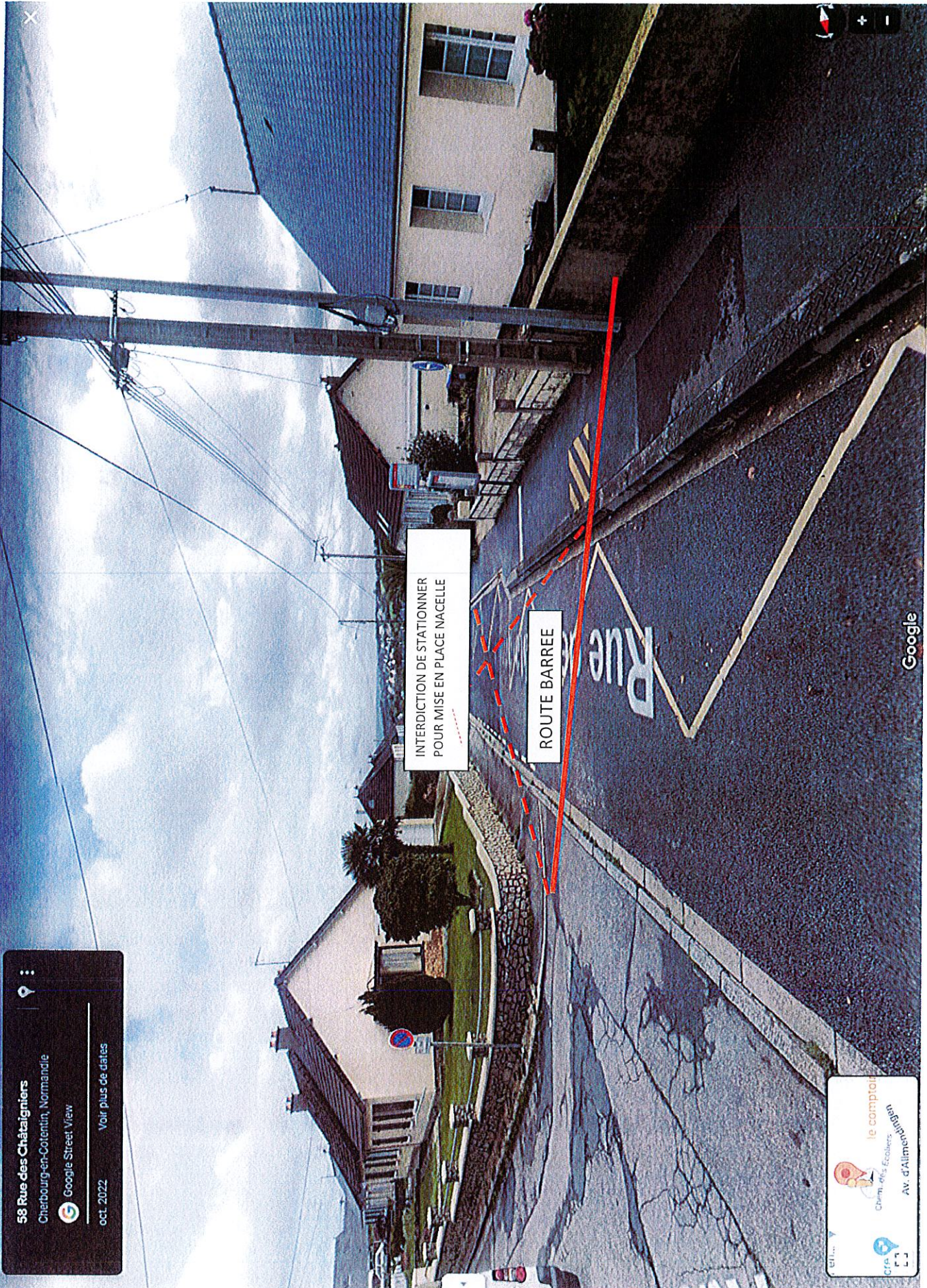
Le 19 mai 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE



58 Rue des Châtaigniers
Cherbourg-en-Cotentin, Normandie
Google Street View
oct. 2022
Voir plus de dates



INTERDICTION DE STATIONNER
POUR MISE EN PLACE NACELLE

ROUTE BARREE

le comptoir
Cherbourg-en-Cotentin
Av. d'Allimont

Google

Rue Bois



Capifrance - Patrice
GRARD conseiller en...



ROUTE BARREE



Rue des Ormeaux

Rue des Ormeaux

Rue des Châtaigniers



Chem. des Écoliers

Chem. des Écoliers

Club Aquario
Nord cotentin



Av. d'Allmendingen

Rue Emile Dorée



Blanchard Christopher
Ferme temporairement

All. du Roc



Av. d'Allmendingen



Chem. des Fontaniers

Ecole maternelle Le Bois



Rue des Hêtres

Rue des Ormeaux

Rue des Frênes

Rue des Châtaigniers

Av. d'

Chem. des Écoliers



Dymny Marie-Jo

Av. d'Allmendingen

Rue Emile Dorée

ROUTE